

Promouvoir la bientraitance en établissements sociaux et médico-sociaux

L'accompagnement bientraitant dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux implique la mise en œuvre d'une politique visant à favoriser l'individualisation de la réponse apportée dans un contexte de prise en charge collective. Pour ce faire, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit la création, dans chaque établissement, d'outils garantissant la bientraitance des personnes accompagnées. Pour être efficaces, ces outils doivent permettre, lors de leur processus de réalisation et de mise à jour, une large réflexion de l'ensemble des personnels et des personnes accompagnées ou de leurs représentants.

Cette formation propose, après avoir défini le concept de bientraitance, de considérer chacun des outils de la loi de 2002 afin qu'ils soient connus et parfaitement appréhendés par les participants. Les phases de réflexions conceptuelles alterneront avec une analyse et un travail autour des outils propres à la structure, permettant ainsi une appropriation et initiant une actualisation de ces derniers. Ce travail collectif permettra alors de renforcer la démarche bientraitante déployée dans l'établissement sur la base des recommandations faites par l'ANESM et la HAS.

Cette formation vise à développer une démarche qualité dans l'objectif de promouvoir la bientraitance en établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette formation est proposée uniquement en intra établissement, sur demande de devis auprès du pôle formation de Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, formation@promotion-sante-na.org

Durée: 21.00 heures(3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Formation en intra établissements médico-social et associatifs : Éducateurs en santé, professionnels de santé, professionnels socio-éducatif, animateurs, chefs de services, directeurs d'établissements, membres de conseil d'administrateurs, usagers et représentants d'usagers
- Préconisation : Participation d'au moins un membre de la direction et/ou d'un membre du CA

Prérequis

- Pas de pré-requis
- L'envoi des textes réglementaires (outils de la loi de 2002) au formateur vous seront demandés, au moins 15 jours avant le début de la formation (projet d'établissement, livret d'accueil et règlement de fonctionnement comme support de la formation pour le formateur et les participants)

Objectifs pédagogiques

- Définir la bientraitance dans l'accompagnement des personnes
- Concevoir un environnement structurel bientraitant
- Analyser l'impact du processus d'élaboration des outils de la loi de 2002 et de leur mise oeuvre dans le déploiement d'une démarche bientraitante
- Identifier les éléments garantissant la bientraitance dans les documents cadres de sa structure
- Mobiliser les personnes accompagnées dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre des outils de la loi de 2002
- Elaborer un plan d'action au service de la démarche bientraitante dans son établissement

Contenu de la formation

- Jour 1 (7 heures)
 - Présentation de la formation, des participants, du formateur
 - Définition de la bienveillance
 - Les outils de la loi de 2002
 - Prise en charge collective et processus d'accueil personnalisé
 - Clôture de la journée
- Jour 2 (7 heures)
 - Les règles de vie collective : le règlement de fonctionnement
 - Processus de réalisation du projet d'accompagnement personnalisé
 - Clôture de la journée
- Jour 3 (7 heures) à 3 semaines du jour 2
 - La représentation des usagers et le conseil de vie sociale
 - Le projet d'établissement ou de service : une démarche collective bienveillante
 - Evaluation et clôture de la formation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur, Chargé de projets

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise en situation, travaux de groupes
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Attestations d'assiduité et de fin de formation